

rement cette opinion<sup>1</sup>, il est impossible cependant de la taxer d'erreur ou de témérité. Tout d'abord, elle n'exclut ni tous les pécheurs endurcis, ni même tous les réprouvés, mais seulement quelques-uns d'entre eux, de l'action de la grâce suffisante. Ensuite, même à l'égard de ces abandonnés, elle respecte pleinement le dogme catholique de la possibilité du salut pour le pécheur encore en vie. Cette possibilité dépend, en effet, et de la bonne volonté du pécheur et de la grâce divine. Et précisément c'est parce que la bonne volonté fait défaut que la grâce divine fait elle-même défaut. Enfin, l'on ne peut dire que ces pécheurs obstinés ont été sans grâce suffisante pour leur salut : « L'état de voie, dit fort à propos Bellarmin<sup>2</sup>, ne requiert pas que le pécheur reçoive à chaque instant l'influence de la grâce prévenante, mais que lorsque cette grâce lui est accordée, il puisse se convertir ou ne pas se convertir, et de plus qu'il ne soit pas d'une façon certaine et absolue privé pendant tout le cours de sa vie du secours de Dieu, et par là privé de toute espérance de salut. » Or, les pécheurs obstinés et endurcis n'ont pas été privés, au cours de toute leur vie, de toute grâce suffisante de salut.

Néanmoins, avouons-le, cette opinion est dure<sup>3</sup>.

2. Faut-il, pour l'éviter, nous ranger à l'*opinion diamétralement opposée*, qui ne compte guère de partisans chez les théologiens, bien que ce soit peut-être celle où l'imagination de ceux qui réfléchissent peu croit trouver l'expression de la vérité ? *Même aux pécheurs obstinés et endurcis, Dieu, à tout instant et jusqu'à la fin de leur existence, confère des grâces tout au moins lointainement suffisantes de salut.* Cette théorie fut mise en avant au XVII<sup>e</sup> siècle par le P. Etienne Agard de Champs, de la Compagnie de Jésus (tout d'abord

sous le pseudonyme d'Antoine Richard), pour réagir contre les excès du Jansénisme<sup>4</sup>. Mais avant le P. de Champs, d'autres théologiens l'avaient proposée, ainsi qu'en témoigne expressément Bellarmin<sup>5</sup> : « Certains affirment, écrit cet auteur, que Dieu perpétuellement frappe à la porte du cœur humain et appelle les pécheurs ; mais ceux-ci, distraits par d'autres préoccupations, n'entendent pas l'appel de Dieu... — Cette thèse est en contradiction manifeste avec l'expérience ; car cette vocation, cette touche, cet attrait, cette excitation de Dieu sont aussi nos propres opérations : bien que notre liberté n'y ait point part, la bonne pensée, le bon désir qui les constituent sont nôtres. Comment se fait-il donc que nous n'ayons pas conscience de ce qui non seulement se passe en nous, mais s'opère par nous ? De plus, si une telle grâce prévenante était toujours présente à notre âme, nous serions continuellement en acte de penser et de vouloir le bien. Quel est l'homme sensé qui oserait affirmer pareille énormité ? » Et Bellarmin de conclure — avec la majorité des théologiens catholiques — que le dogme de la grâce suffisante accordée aux pécheurs en vue de leur conversion, doit s'entendre d'une grâce accordée par *intermittence, en temps opportun*<sup>6</sup>.

3. Et nous en arrivons ainsi à l'*opinion moyenne* de Suarez, opinion si raisonnable, si plausible qu'elle rallie de plus en plus les suffrages des théologiens. Voici en quelles formules l'insigne théologien résume sa doctrine : 1<sup>o</sup> Dieu donne au pécheur la grâce suffisante, mais sans lui accorder une grâce excitante qui touche continuellement et toujours son âme ; 2<sup>o</sup> Dieu, autant qu'il est en lui, en aucun temps ne refuse au pécheur la grâce excitante ; mais il la lui confère en temps opportun ; 3<sup>o</sup> La grâce excitante extérieure est accompagnée d'une grâce intérieure ; 4<sup>o</sup> A l'excitation intérieure ne peuvent être assignés avec certitude des moments déterminés ; toutefois deux assertions grandement probables peuvent être formulées. Tout d'abord, il existe un temps où la pénitence est absolument nécessaire pour le salut, c'est, pour le fidèle en état de péché mortel, l'heure de la mort : à cet instant il est très vraisemblable, même en l'absence de toute excitation externe à la pénitence, que Dieu s'adresse au cœur du pécheur, et que la grâce ne fait jamais défaut à ce pécheur, à cet instant suprême. A ce moment plus que jamais, la grâce est nécessaire au salut, et Dieu ne fait pas défaut dans les choses absolument nécessaires au salut... En dehors de ce cas

<sup>1</sup> « Il est certain, dit le P. Chr. Pesch (*De Gratia*, n. 295), que tout crime, que la multitude même de tous les crimes peuvent être pardonnés sur cette terre, cette vérité est la conséquence du pouvoir de remise des péchés accordé par Dieu à l'Eglise. Il ne peut donc se poser qu'une question : *A certaines personnes déterminées, Dieu, en punition de leurs péchés, ne retirerait-il pas toute grâce suffisante.* A cette question un petit (?) nombre de théologiens répondent par l'affirmative (et le P. Pesch cite les noms de Bannez, Ledesma, Gonet) ; mais l'opinion de beaucoup la plus commune parmi les théologiens tient pour la négative, et considère cette solution comme CERTAINE. »

<sup>2</sup> Loc. cit., sub fine.

<sup>3</sup> A l'occasion de cette opinion, déjà enseignée autrefois par Henri de Gand, Alphonse Tostat, Medina, Catharin et quelques autres, Suarez distingue deux sens dans lesquels elle peut être comprise.

Le premier sens est celui-ci. En égard aux fautes commises, et en punition de ces fautes, Dieu aurait porté une *lot générale* stipulant que quiconque aurait commis tel péché, ou serait parvenu à tel état ou tel nombre de péchés, serait privé de tout secours ultérieur, nécessaire à la pénitence, même s'il devait encore vivre longtemps sur cette terre, même s'il voulait et s'il faisait ce qui est en lui pour quitter cet état de péché. Je ne crois pas, ajoute Suarez, que ces auteurs aient parlé en ce sens, car une telle opinion est trop évidemment fausse et même, ainsi que l'affirme ici S. Thomas, erronée...

Mais il peut y avoir un autre sens, celui qu'ont voulu exprimer ces auteurs, à savoir que, par rapport à certains pécheurs, Dieu veut se comporter de telle sorte qu'il leur refuse, à cause de leurs péchés, les secours nécessaires au salut, bien qu'à d'autres, ayant des fautes semblables et peut-être plus graves, il ne refuse point les mêmes secours... Et le fondement de cette opinion est que ces péchés méritent une telle peine, et qu'il est utile, pour manifester sa justice et inculper la terreur aux criminels, que Dieu applique parfois cette peine... (Suarez, *De paenitentia*, disp. viii, sect. 2, n. 3-5; in III<sup>e</sup> p. Sum. S. Thome, q. 86, a. 1).

<sup>4</sup> *De heresi janseniana, ab apostolica Sede merito proscripta, libri tres (opus ante annos novem sub Antonii Ricardi nomine inchoatum)*, Paris, 1654, p. 180 sq.

<sup>5</sup> Loc. cit., medio.

<sup>6</sup> Les théologiens combattus par Bellarmin s'appuient sur le can. 15 du concile de Sens (1528) : « Neque tam tanta gratia necessitas libero præjudicat arbitrio cum illa semper in promptu sit et NE MOMENTUM QUIDEM prætereat in qua Deus non stet ad ostium et pulset, cui si quis aperuerit januam, intrabit ad illum et coenabit cum illo. » — L'autorité dogmatique de ce concile ne s'impose pas ; mais s'imposera-t-elle que la thèse du P. de Champs ne s'en trouverait pas renforcée. La grâce de Dieu nous est toujours offerte à l'instant opportun, et Dieu ne laisse pas passer l'instant qu'il juge opportun pour nous offrir sa grâce et nous attirer à lui.